



**RAPPORT SUR LES  
ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES 2016**

La Ferté-Gaucher

Riche de son passé, forte de son avenir

- Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal. Jusqu'ici, le débat d'orientation budgétaire (DOB) était encadré par la loi selon les dispositions suivantes : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.
- La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales : « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal ». Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.
- Les nouveautés sont les suivantes :
- - La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est désormais obligatoire.
- - Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit également présenter plus de détails sur les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.
- - Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.
- - Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant.

# Perspectives économiques 2016

- **Au niveau international et national**
- Dans un contexte international incertain, la zone euro renoue depuis fin 2014 avec la croissance favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt. Le niveau des investissements demeure faible et la reprise pourrait être freinée par l'incertitude entourant la croissance mondiale.
- En France, la nouvelle baisse du prix du pétrole depuis l'été a redonné du pouvoir d'achat soutenant ainsi l'activité. Par ailleurs la faiblesse de l'euro améliore la compétitivité des entreprises ce qui contribue au rééquilibrage des comptes courants. Au regard des statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2014 a été de 3.9% du PIB contre 4.4% envisagé dans la Loi de Programmation des Finances Publiques (PLF) grâce à une croissance contenue des dépenses associée à une augmentation des prélèvements obligatoires (44.9% contre 44.7% en 2013).
- En 2015 le déficit reste inchangé (à 3.8% du PIB). Il est prévu un effort plus important en 2016 (pour atteindre 3.3 du PIB) mais qui pourrait être revu en raison des événements survenus à Paris le 13 novembre dernier. Les mesures inscrites dans le projet de loi de finances pour 2016 intéressant les collectivités locales concernent, notamment, la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Même si son application a été repoussée au 1er janvier 2017, le PLF pour 2016 présente le projet engagé pour rendre la DGF plus lisible et plus efficace en terme de péréquation. Il prévoit également un soutien de l'Etat à l'investissement local ainsi qu'une réforme des dotations de péréquation qui va également s'échelonner dans le temps.
- Les élus de Seine et Marne ont alerté à plusieurs reprises l'Etat des baisses de dotations soit, en cumulé, près de 28 milliards d'euros en moins pour les collectivités locales sous le quinquennat de François Hollande, un rapport d'information de juillet 2015 des sénateurs Les Républicains dresse le constat que les 2/3 des collectivités locales vont se trouver structurellement dans le mur en 2017, que 62% ont déjà baissé leurs dépenses d'investissement en 2015 dont 1/3 d'au moins 10%. C'est d'autant plus préjudiciable que ce sont les collectivités locales qui assurent près des 3/4 des investissements publics. Ce sont elles qui ont contribué de 0,2 point de PIB à la réduction du déficit public alors que l'Etat augmentait de 0,1 point.

Riche de son passé, forte de son avenir

# Orientations budgétaires

- Les orientations budgétaires sont identifiables à partir des lignes de dépenses et de recettes de gestion. Elles permettent de déterminer des cycles de gestion compatibles avec une constitution pérenne de l'autofinancement, destiné à pourvoir aux investissements.
- **Evolution générale des dépenses de fonctionnement :**
- La municipalité souhaite amplifier le travail de recherche d'économies sur les charges de gestion courantes initié depuis plusieurs années. L'objectif est que les dépenses de fonctionnement suivent la même courbe d'évolution que les recettes. En effet avec la diminution des dotations d'Etat, la commune doit nécessairement retrouver des marges de manœuvres.
- **Investissements :**
- Le plan pluriannuel des investissements permet d'aborder tous les grands projets prioritaires d'investissements de manière globale. Concernant les opérations courantes (entretien du patrimoine communal, aménagement de l'espace public, équipements des services...), les critères de priorisation sont les suivants : - dépenses juridiquement engagées, travaux en cours - sécurité des biens et des personnes - investissements générateurs d'économie de fonctionnement voire n'en produisant pas de nouvelles et significativement autofinancés.
- **Financement des investissements**
- La raréfaction des subventions, des concours de l'Etat et des autres partenaires implique une modification substantielle dans l'architecture du financement des nouveaux investissements. Les recettes d'investissement seront donc essentiellement composées :
  - du prélèvement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement estimé à 487 275,96 euros,
  - du remboursement du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) correspondant aux dépenses d'investissement . L'Etat a par ailleurs prévu dans le PLF pour 2016 un remboursement possible par le biais du FCTVA des travaux d'entretien des bâtiments publics.
  - de quelques subventions accordées par l'Etat, par le Département et autres financeurs. Il convient de noter les difficultés importantes pour avoir une lisibilité sur l'encaissement des subventions provenant de ces entités avec une baisse probable des subventions.
  - d'un emprunt : un appel à l'emprunt ne sera pas réalisé en 2016 .

# BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

- **Évolution des recettes de fonctionnement**

Le contexte économique national invite les collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes. Il serait raisonnable d'envisager une diminution des ressources communales, en prenant comme hypothèse:

- **Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grandes masses**

<i>Chap</i>	<i>Description</i>	<i>réalisé 2015</i>	<i>DOB 2016</i>
013	Atténuations de charges	75 772,16	50 000
042	Travaux en régie (opérations d'ordre)	18 314.20	20 000
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	257 646,27	253 700
73	Impôts et taxes	3 162 201,95	3 156 193 + 3,80% taxes
74	Dotations, subventions et participations	868 276,76	752 033
75	Autres produits de gestion courante	282 618,20	235 000
76	Produits financiers	6 132.04	5 563,74
77	Produits exceptionnels	21 246,26	2 000
<b>Total</b>		<b>4 692 207,84</b>	<b>4 474 489.74</b>

- **Les recettes d'origine fiscale**

- Le Projet de Loi de Finances 2016 ne précise pas la revalorisation des bases fiscales, pour mémoire en 2015 le coefficient était de 0,9%.

- **Les autres recettes de fonctionnement**

- Le produit des droits de mutation est prévu en légère baisse à 100 000 euros par rapport au BP 2015, considérant la prudence qu'il est nécessaire de conserver quant à ce produit qui peut être affecté par des variations brutales.

	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015
Droits de mutation	183 246.29	112 930.65	116 692.58

La taxe locale sur l'électricité reste constante aux alentours de 103 000 euros.

La variation des autres recettes réelles de fonctionnement sera hétérogène selon les postes du budget. Certains postes seront en hausse, les autres seront, pour la plupart, stables ou en légère diminution



# Évolution des dépenses de fonctionnement

- **L'effort fait pour réduire les dépenses de fonctionnement est maintenu et même accentué sur certaines lignes.**
- Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement par grandes masses

<i>Chap</i>	<i>Description</i>	<i>Réalisé 2015</i>	<i>DOB 2016</i>
011	Charges à caractère général	1 061 666,84	1 165 972,31
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 316 939,88	2 349 524,00
014	Atténuations de produits	17 420,96	18 812,00
65	Autres charges de gestion courante	481 029,07	487 105,00
66	Charges financières	244 720,55	238 460,39
67	Charges exceptionnelles	8 542,9	5 200,00
022	Dépenses imprévues		43 000,00
042	Amortissements	230 408,07	277 166,53
Total		4 360 728,27	4 585 240,23

# Principales dépenses de fonctionnement

- **Charges du personnel(012)**
- La maîtrise de l'évolution des charges de personnel est le facteur clef de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget.
- Les charges de personnel ont représenté moins de 2 100 000 euros en 2015, l'objectif est de les maintenir en dessous de ce niveau pour 2016.

Description	Réalisé 2015	DOB 2016
<b>Frais et Charges de personnel</b>	2 316 939,88	2 349 524,00
Remboursements sur personnel	257 731,93	254 000,00
<b>Coût réel</b>	2 059 207,95	2 095 524,00
<b>Nombre d'agents</b>	70 dont 61 temps complets et 9 non-complets Titulaires,CDD,CUI	75 dont 59 temps complets et 14 non-complets Titulaires,CDD,CUI

Riche de son passé, forte de son avenir



## • **Charges générales(011)**

- En 2015, elles représentaient 1 061 666,84 euros, et devraient s'établir à 1 165 972,31euros

en 2016. Elles regroupent: les achats courants, les services extérieurs, les frais d'énergies...

C'est le second poste de dépenses du budget de fonctionnement.

- L'objectif est de contenir ce poste de dépenses tout en préservant le niveau de qualité de prestations et en continuant la recherche d'économies et d'améliorations de gestion.

Description	Réalisé 2014	Réalisé 2015	DOB 2016
Charges à caractère général	1 247 843.75	1 061 666,84	1 165 972,31

- **Autres charges de gestion courante(65)**

- Ce chapitre intègre entre autre les indemnités et cotisations des indemnités des élus et le versement des subventions aux différentes associations et autres organismes, y compris le CCAS et l'Office de Tourisme.

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	DOB 2016
Autres charges de gestion courante	516 476.35	539 401.98	481 029,07	487 105,00

- **Atténuation de produits(014)**

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	DOB 2016
Atténuations de produits	20 823.23	14 960.30	17 420.96	18 812

Riche de son passé, forte de son avenir

## • **Charges financières(66)**

- Elles diminueront par rapport à 2015, en raison du principe même du remboursement des emprunts.
- L'inscription au Budget Primitif 2016 devrait s'élever à 238 460.39 € contre 244 720.55 € au BP2015.

Description	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	DOB 2016
Charges financières	275 631.56	253 044.77	244 720.55	238 460.39

La Ferté-Gaucher  
Riche de son passé, forte de son avenir

# ENCOURS DE LA DETTE

## VILLE DE LA FERTE GAUCHER

	2013	2014	2015	2016
<b>encours de la dette au 31/12</b>	5 612 246,62 €	5 544 295,87 €	6 429 889,34 €	5 988 337,43 €
<b>annuité en capital de la dette</b>	464 669,45 €	467 936,89 €	441 551,91 €	487 275,96 €
<b>intérêts de la dette</b>	269 188,57 €	258 362,34 €	244 447,43 €	240 774,85 €

# ENCOURS DE LA DETTE

## BUDGETS ANNEXES

AEROSPHALTE DE LA FERTE GAUCHER				
	2013	2014	2015	2016
<b>encours de la dette au 31/12</b>	- €	- €	50 000,00 €	45 500,06 €
<b>annuité en capital de la dette</b>	- €	- €	4 499,94 €	4 604,34 €
<b>intérêts de la dette</b>	- €	- €	1 111,38 €	1 006,98 €
SERVICE ASSAINISSEMENT DE LA FERTE GAUCHER				
	2013	2014	2015	2016
<b>encours de la dette au 31/12</b>	1 638 137,31 €	1 576 371,49 €	1 508 045,78 €	1 445 495,86 €
<b>annuité en capital de la dette</b>	64 765,82 €	65 325,71 €	62 549,92 €	61 787,22 €
<b>intérêts de la dette</b>	77 215,34 €	74 343,55 €	71 443,44 €	68 654,49 €
SERVICE DES EAUX DE LA FERTE GAUCHER				
	2013	2014	2015	2016
<b>encours de la dette au 31/12</b>	214 839,69 €	363 493,72 €	342 079,33 €	457 424,72 €
<b>annuité en capital de la dette</b>	10 555,97 €	21 414,39 €	22 348,60 €	32 840,81 €
<b>intérêts de la dette</b>	9 951,48 €	9 476,72 €	8 990,28 €	8 491,61 €

# Les investissements envisagés en 2016

Logiciels	<b>9 221,34</b>
CT voirie Pont des Grenouilles	<b>200 000,00</b>
Equipements	<b>273 447,20</b>
Ecoles	<b>21 000,00</b>
Cimetière	<b>32 500,00</b>
Salles	<b>78 000,00</b>
Bâtiments communaux	<b>3 000,00</b>
Voirie	<b>36 700,00</b>
Protection	<b>8 517,60</b>
Matériel technique	<b>62 946,40</b>
Matériel administratif	<b>4 653,20</b>
Mobilier et équipement	<b>26 130,00</b>